



## POLITIQUE FRAIS DE RETARD

Afin d'assurer une supervision adéquate de tous les jeunes et de respecter l'horaire de travail du personnel, les parents doivent récupérer leur enfant avant la fin du service de garde.

### Horaire du service de garde

- **Matin** : 7 h à 9 h
- **Soir** : 16 h à 17 h

Des frais de 1 \$ par minute de retard seront facturés à partir de 17 h.

Exemple :

- 17 h 05 = 5 \$
- 17 h 15 = 15 \$

Les frais devront être acquittés selon les modalités établies par le camp, sans quoi la présence de l'enfant pourra être compromise.

Une facture sera envoyée le lendemain du retard.

